



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 10, Numéro 4

12 mai 2006

CHANGEMENT DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE 132 À SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Ministère
des Transports

Québec



Le ministère des Transports du Québec avise les usagers que la limite de vitesse sera réduite à 70 km/h sur la route 132 à Saint-Antoine-de-Tilly, sur un tronçon d'environ 2 km, soit à l'approche de la rue des Jardins jusqu'à la hauteur de la route des Rivières dans le secteur « Les Fonds ». **Cette nouvelle vitesse maximale entrera en vigueur le 21 juin prochain.** Rappelons que la présente limite de vitesse est de 90 km/h.

Au cours des prochains jours, une présignalisation sera installée, c'est-à-dire que des panneaux afficheront la date à laquelle la nouvelle signalisation sera en vigueur.

Enfin, il est bon de spécifier que, pour assurer une meilleure visibilité des panneaux indiquant la vitesse de 70 km/h, ces derniers seront accompagnés de feux clignotants au moment de l'entrée en vigueur.

De plus, pour faciliter le respect de cette nouvelle vitesse, le marquage de la chaussée dans la côte située à l'est du secteur touché sera modifié dans le but d'interdire toute manœuvre de dépassement en direction ouest.

Soulignons que cette démarche résulte d'une entente entre le ministère des Transports, la Sûreté du Québec et la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly. Ces derniers incitent d'ailleurs les usagers à faire preuve de prudence à l'approche de ce secteur.

L'Inf^oroutière
Inforoutiere.qc.ca
1 888 355-0511
Transport
Québec

JOURNÉE DE LA FAMILLE

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal du 1^{er} mai 2006, les élus et élues ont adopté la résolution 2006-88 désignant la journée du 17 mai 2006 « Journée de la famille ». Considérant que le secteur scolaire a accepté de tenir cette journée **sans devoir** afin de favoriser les activités familiales, la Municipalité invite ses partenaires municipaux à ne pas tenir de réunions le soir du 17 mai, de façon à ce que les parents bénévoles puissent se retrouver en famille lors de cette soirée.

SOMMAIRE

<i>Changement de la limite de vitesse</i>	<i>page 1</i>
<i>Journée de la famille</i>	<i>page 1</i>
<i>Festival des écrits de l'ombre</i>	<i>page 2</i>
<i>Programmation du Festival</i>	<i>page 3</i>
<i>Règlement concernant les infrastructures municipales</i>	<i>page 4</i>
<i>Permis de feu</i>	<i>page 4</i>
<i>Rappel aux propriétaires de chiens</i>	<i>page 4</i>
<i>Corvée d'entretien du parc des Fonds</i>	<i>page 5</i>
<i>Nettoyage des berges</i>	<i>page 5</i>
<i>Cueillette des déchets volumineux</i>	<i>page 6</i>
<i>Ordures ménagères et récupération</i>	<i>page 6</i>
<i>Info-loisirs</i>	<i>page 7</i>
<i>Dates importantes à retenir</i>	<i>page 8</i>
<i>Fête des patriotes</i>	<i>page 8</i>

FESTIVAL DES ÉCRITS DE L'OMBRE

Les écrits sortent de l'ombre

On s'étonne souvent de l'imposante production livresque au Québec. Pourtant, les publications ne représentent que la pointe de l'iceberg dans la mer des écrits. En effet, pour quelque 4 000 nouveaux titres publiés chaque année au Québec, plus de 35 000 manuscrits restent sur les tablettes ou prennent le chemin difficile de l'autoédition.

Afin de donner un peu de visibilité à ces auteurs anonymes, le village de Saint-Antoine-de-Tilly accueillera le premier Festival des écrits de l'ombre, les 20 et 21 mai prochains.

L'événement, qui compte bien revenir annuellement, proposera une Place des auteurs à laquelle participeront 78 écrivains et écrivaines d'un peu partout au Québec. Ceux-ci pourront alors présenter leur œuvre au public, moment de réciprocité attendu et essentiel pour ces romanciers, essayistes et poètes méconnus. Le vendredi et le lundi, ces auteurs de l'ombre échangeront avec des écrivains consacrés et d'autres intervenants de l'édition.

Un répertoire des auteurs et auteures et des intervenants du milieu de l'édition 2006 présentera chacun des auteurs participants ainsi que les éditeurs, imprimeurs, distributeurs du milieu, afin de stimuler l'activité économique de ce secteur marginal.

Pour attirer les festivaliers dans notre coin de pays, le Festival des écrits de l'ombre ajoute à son volet culturel des volets agroalimentaire et touristique. Une expo-vente fera découvrir ce qu'ont à offrir les différents producteurs de la région Chaudière-Appalaches. Les visiteurs et visiteuses pourront déguster sur place les mets préparés à partir de ces produits régionaux. Le site mettra aussi en valeur les textes en lien avec les arts de la table.

Un circuit pédestre guidé par des conteurs permettra de découvrir la petite histoire de Saint-Antoine-de-Tilly tandis que des auteurs liront des extraits de leurs œuvres dans l'un des 12 sites choisis du village.

Le soir venu, ces lieux feront place à des spectacles variés : boîtes à chanson, veillées de poésie ou de conte, spectacles d'humour ou de musique, pièces de théâtre. Le tout dans l'atmosphère intimiste et chaleureuse de la campagne.

Jacqueline Boisvert
Comité des communications



DÉCOUVREZ, DÉTENDEZ-VOUS, ÉVEILLEZ VOS SENS

Village tricentenaire baigné par le fleuve
et si beau à visiter,
rencontres chaleureuses, lectures envoûtantes,
saveurs de nos produits régionaux, tables généreuses,
ambiance festive des veillées d'autrefois.

**Sous la présidence d'honneur de Mme Esther Croft,
de nombreux auteurs à rencontrer,
leurs écrits à découvrir :**
**roman, poésie, essai, biographie, scénario de film,
textes de chanson, de théâtre...**

**à 20 minutes de Québec
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY
20 et 21 mai 2006**
beau temps, mauvais temps

Dès 10 h :
Salon des auteurs,
Lectures publiques simultanées
en différents lieux du village,
Visite guidée du village et de son architecture,
Exposition agroalimentaire des produits régionaux,
Veillées en plusieurs lieux du village :
**boîtes à chansons, musique, poésie, conteurs,
danse, humour...**

Venez faire vibrer vos sens et faire la tournée avec nous.
Bienvenue à toute la famille, **entrée libre.**

www.ecritsdelombre.com

PROGRAMMATION les 20 et 21 mai 2006
JOUR de 10 h à 17 h

Numéros des sites (voir le plan)

- Site 1 **Place aux auteurs** (78) : exposition d'écrits, les auteurs, interviews
- Site 2 **Bibliothèque** : lecteur et «découverte gustative»
- Site 3 **Salon agroalimentaire, École** : présentation, dégustation, vente
Traiteur (avec produits de la région) et salle à manger de 10 h à 19 h
- Site 4 **Atelier des tourelles**, boutique d'art : lecteur et «découverte gustative»
- Site 5 **Salle Bergeron**, espace locatif : si pluie, lecteur
- Site 6 **Chapelle processionnelle Est** : peintres, lecteur
- Site 7 **Manoir de Tilly**, auberge, restaurant : lecteur et «découverte gustative»
- Site 8 **Église** : visites guidées entre 10 h et 17 h, aux heures, durée 30 min.
Dimanche, messe à 11 h et visites guidées de 13 h à 17 h : lecteurs sur le parvis et dans le cimetière
- Site 9 **Dégrilleur**, poste d'observation : lecteur
- Site 10 **Pergola**, kiosque d'informations touristiques et de Découvrons Saint-Antoine
Départs pour visites guidées du village, 11 h, 13 h, 14 h, 15 h, 16 h, durée 1h
- Site 11 **Casablanca**, restaurant marocain : lecteur et «découverte gustative»
- Site 12 **Maison Normand**, B&B : lecteur et «découverte gustative»
- Site 13 **Du côté de chez Swann**, crêperie : lecteur et «découverte gustative»
- Site 14 **Les Ateliers d'art de Tilly** et galerie : lecteur et «découverte gustative»
- Site 15 **La Grange des phares**, antiquités : lecteur et «découverte gustative»
- Site 16 **Chapelle processionnelle Ouest** : peintres, lecteur.
- Site 17 **Carrefour de Tilly**, restaurant : lecteur et «découverte gustative»
- Site 18 **Caisse populaire** : si pluie, lecteur et «découverte gustative»

PROGRAMMATION les 20 et 21 mai 2006
SOIR à 19 h, 20 h, 21 h, 22 h et 23 h

Numéros des sites (voir le plan)

- Site 1 **Manigance** : 3 musiciens (claviers, guitare, basse) et un chanteur, chansons populaires
- Site 2 **Nuit de la poésie** : pour entendre des moments forts, tendres, avec plusieurs poètes
- Site 3 **Polipe** : 3 musiciens, groupe musical rock
- Site 4 **Guitare et violoncelle** : Claude Désy, guitare et voix, Caroline Daigle, violoncelle
- Site 5 **Tête à tête avec Anny Schneider** : l'auteure passionnée et sa passion des plantes
- Site 7 **Chantons avec Jocelyne Gagnon Les mélodies du Manoir** : pour le plaisir
- Site 11 **Nuit de la poésie** : pour entendre des moments forts, tendres, avec plusieurs poètes
- Site 12 **Chansonnier** : Daniel Simard, auteur, compositeur, le cœur a ses chansons
- Site 13 **Les refrains d'abord** : avec Stéphanie Blanchette, parolière, pour composer votre refrain
- Site 14 **Chansonnière** : Julie Rousseau, auteure, compositrice, des textes engagés
- Site 17 **Initiation aux danses latines** : avec Carole Rodrigue, histoire de faire quelques pas
- Site 18 **Chansonniers** : Tony Lemay et Gérald Leblanc, auteurs, compositeurs, populaire

RÈGLEMENT 2006-504 CONCERNANT LA GESTION ET LA SUPERVISION DES TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Lors de l'assemblée régulière du conseil tenue le 3 avril 2006, le conseil municipal a adopté le règlement 2006-504, règlement concernant la gestion et la supervision des travaux relatifs aux infrastructures.

De manière non limitative, les travaux sur les infrastructures municipales (fossé, aqueduc et égout municipaux, trottoir et bordure de rue, rues et chemins municipaux) doivent être préalablement autorisés par la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Toute personne qui désire réaliser des travaux relatifs aux infrastructures municipales doit transmettre une demande à la Municipalité et compléter le formulaire prévu à cette fin.

Il est strictement interdit de procéder ou de faire procéder à des travaux relatifs aux infrastructures municipales, sans le consentement écrit de la Municipalité. À cet effet, la personne désignée par la Municipalité pourra ordonner l'arrêt des travaux et la remise en état des lieux aux frais de l'exécutant ou de l'appelant des travaux.

Une copie du règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la Mairie, 3870 chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly, aux heures normales de bureau.

PERMIS DE FEU

Au printemps, avant l'apparition de la nouvelle végétation, quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface. Du même coup, la forêt environnante devient extrêmement vulnérable.

Plusieurs résidants profitent de cette période pour faire le grand ménage de leur terrain. Ils font brûler l'herbe sèche, les amas de branches ou les tas de feuilles mortes.

Le vent est votre principal ennemi. En un rien de temps, une bourrasque peut emporter votre brûlage et l'étendre, souvent sur de grandes distances. Une négligence peut vous faire perdre la maîtrise de votre feu, incendier la forêt, causer la perte de votre résidence, de votre chalet ou celui du voisin.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de requérir auprès de la Municipalité un permis pour procéder à un feu à ciel ouvert. Ainsi, nous vous saurions gré de vous adresser, au bureau de la Mairie, aux heures normales de bureau, **au moins 48 heures avant la journée prévue.**

Téléphone : 886-2441, poste 0.

Brûlage industriel

Tout brûlage en forêt ou à proximité visant à détruire toute matière ligneuse abattue et coupée lors d'un déboisement effectué à des fins industrielles ou lucratives.

Toute personne qui demande un permis pour brûlage industriel doit obtenir auparavant l'autorisation des agents de la SOPFEU. Ils se déplacent gratuitement afin d'inspecter les lieux et les débris à brûler. Vous pouvez les appeler directement ou faire la demande auprès de la Municipalité.

Municipalité : 886-2441, poste 0

SOPFEU : 1-800-563-6400

Merci de votre collaboration!



RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Nous tenons à vous rappeler qu'il est obligatoire pour le ou la propriétaire d'un chien de maintenir son animal domestique dans les limites de sa propriété ou en laisse et de ramasser les déjections animales de celui-ci.

Il est clairement stipulé dans le Règlement 2000-425 concernant les animaux domestiques que :

Article 7 : « Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture...) l'empêchant de sortir de ce terrain. »



Article 8 : « Il est interdit dans la Municipalité de laisser des animaux domestiques errer librement, sans leur maître ou sans la ou les personnes qui en ont la garde. Toute personne désirant promener un ou des animaux domestiques dans les limites de la Municipalité, doit les tenir en laisse. Tout animal trouvé errant dans la Municipalité sera recueilli et mis en fourrière par le contrôleur. »

Article 15 : « Nul ne peut garder un chien vivant habituellement à l'intérieur des limites de la Municipalité, à moins d'avoir obtenu au préalable une licence conformément aux dispositions du présent règlement. Cette obligation ne s'applique qu'aux chiens ayant plus de trois mois d'âge. »

Article 31 b : « Constitue une nuisance l'omission pour le propriétaire ou le gardien d'un chien d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, les matières fécales de son chien. »

C'est une question de civisme!



CORVÉE D'ENTRETIEN DU PARC DES FONDS

Le parc dans les Fonds est entretenu (gazon, nettoyage du terrain, salle de toilette) par les employés de la Municipalité. Les Amis du marais avec des bénévoles s'occupent de l'entretien des plates-bandes, des massifs et des haies (arbustes et fleurs).

La date retenue pour la corvée ce printemps, est le **samedi 20 mai, de 9 h à 12 h**. Nous avons ciblé surtout, la plate-bande de gadeliers à l'est que nous allons désherber, y épandre du compost et du paillis. L'objectif serait que chaque bénévole puisse faire une demi-heure à une heure d'entretien, pour ne pas trop hypothéquer sa journée. Alors, plus de monde il y aura, moins ce sera de travail pour chacun.

Pour la beauté des lieux et notre fierté à tous et à toutes, nous vous attendons nombreux, que vous soyez membres ou non des Amis du marais.

Apportez vos outils de jardinage et des gants.

*Louise Bernier
pour les Amis du marais*



NETTOYAGE DES BERGES DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY LE 3 JUIN 2006

Les Amis du marais de Saint-Antoine-de-Tilly, en collaboration avec leur Municipalité, organisent le **nettoyage des berges.**

C'est le **3 juin, de 9 h à 12 h**, que se tiendra cette corvée. Sept équipes de bénévoles arpenteront les berges, en ramassant des déchets « oubliés » ou emportés par les marées. Chaque équipe sera accompagnée d'un véhicule et d'une remorque pour le transport des sacs et des grosses ordures.

De quels déchets s'agit-il? De tout ce qui n'est pas supposé se retrouver en bordure du fleuve. Il y va de la propreté et de la sécurité des lieux. Les riverains et les marcheurs et marcheuses ont droit à ce respect.

Alors, unissons nos efforts pour garder notre fleuve en santé et laisser un environnement sain aux générations futures.

Le 3 juin, dès 9 h, nous vous attendons à l'un des quatre points de ralliement qui sont :

- **le haut de la côte de Pointe Aubin,**(aux limites de Saint-Antoine et de Saint-Nicolas),
- **à l'église,**
- **en bas de la côte des Phares**
- **au quai de Saint-Antoine dans les Fonds.**

En cas de forte pluie, l'activité est remise au 17 juin.

Pour la circonstance, il est à conseiller de porter des bottes et des gants. Un **dîner** aux hot-dogs sera offert gratuitement aux bénévoles, **au parc dans les Fonds, à 12 h**. Il y aura tirage de prix de présence parmi les participants et participantes.

Une collaboration spéciale est souhaitée de la part des riverains qui sont les premiers bénéficiaires des lieux.

Louise Bernier
Présidente des Amis du marais



le mardi 23 mai 2006

Les déchets volumineux doivent être déposés au chemin la veille, séparément d'autres déchets, le plus près possible de la rue, disposés au sol et non dans une remorque. Conformément à la Loi de la qualité de l'environnement, ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquets pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement.

Déchets volumineux :



déchets occasionnels et encombrants provenant d'usages domestiques, tels meubles, poêles, piscines hors terre, accessoires électriques ou à gaz.

Ne seront pas recueillis :

carcasses d'automobiles, matériaux de construction ou de rénovation (fenêtres avec ou sans cadrage, morceaux de bois), liquide (peinture, gaz et autre), pneus. Les branches cassées ou taillées ne sont pas considérées comme des déchets solides volumineux.

Dorénavant, les appareils réfrigérants, tels que réfrigérateurs, congélateurs ou climatiseurs, ne seront ramassés qu'accompagnés d'un montant de 25 \$ servant à couvrir les frais de récupération de l'halocarbure contenu dans le circuit de réfrigération de l'appareil.

Pour ce qui est des contenants de peinture, vous pouvez en disposer à la Quincaillerie Maurice Hamel & fils, de Sainte-Croix, ou à la Quincaillerie 2000, de Saint-Apollinaire.

Pour toute autre cueillette de métal, vous pouvez joindre M. Carol Boucher de Lotbinière au numéro de téléphone suivant : 796-2715. Il ramasse les carcasses d'automobile, de tracteurs, etc.



Nous vous rappelons que tous les produits suivants sont considérés comme des résidus dangereux et qu'en aucun cas ils ne doivent être déposés dans le conteneur à déchets ou à récupération. Il est de votre responsabilité d'en disposer sécuritairement en contactant une entreprise spécialisée dans la gestion des matières dangereuses.

Résidus dangereux : pesticides, huiles usagées, peinture, solvants, goudron, aérosols, piles et batteries, chlore, propane, fongicides et herbicides, nettoyeurs et produits d'entretien de piscine, pneus.

À Saint-Antoine-de-Tilly, la cueillette des déchets s'effectue en alternance, à toutes les deux semaines.

La première est consacrée aux ordures ménagères (matières non récupérables). La Municipalité recommande fortement de disposer des ordures dans des bacs roulants gris, disponibles dans les quincailleries avoisinantes. Vous pouvez également déposer vos ordures dans des sacs verts, mais ceux-ci constituent des proies faciles pour les goélands ou les rongeurs de toutes sortes, et les éboueurs ne ramasseront pas les déchets éparpillés autour d'un sac éventré. **Les contenants munis de poignées et d'un couvercle seront de moins en moins acceptés.**

La deuxième semaine est consacrée à la récolte des matières récupérables, aussi appelée « récupération ». Les matières récupérables doivent obligatoirement être disposés dans un bac vert. Ces bacs verts demeurent propriété de l'entreprise qui les met gratuitement à votre disposition. Donc, lors de votre départ de la Municipalité, vous devez laisser le vôtre sur place, un numéro d'identification étant conservé en permanence par cette entreprise. Pour en obtenir un, vous n'avez qu'à téléphoner à la Mairie, au 886-2441, poste 0, et notre entreprise de récupération vous en livrera un dans les jours suivants.

Nous vous rappelons que les bacs verts ne doivent servir qu'à la récupération, aucune ordure ménagère n'y sera tolérée.

INFO BAC :

- Vous devez placer votre bac ou contenant réglementaire en bordure de la voie publique la veille de la journée de la collecte.
- Ne déposez jamais de matières sur le couvercle du bac.
- Disposez le bac de façon à ce que les roues de même que les poignées se retrouvent du côté opposé à la rue.
- Laissez une distance de 2 pieds (0,6 mètre) entre les bacs, la boîte aux lettres et les arbres.
- Enlevez tout objet servant à retenir votre bac afin d'éviter qu'il ne se prenne dans le mécanisme de levée du bac.

Le conteneur du centre communautaire

Nous vous rappelons que le conteneur installé sur le terrain du centre communautaire est à l'usage exclusif du centre communautaire. Aux contrevenants, nous devons appliquer les mesures prescrites dans le Règlement sur les nuisances, qui porte le numéro 2000-427.

Pour toute information, joignez la Mairie au 886-2441.

INFO-LOISIRS

INSCRIPTIONS TERRAIN DE JEUX 2006

QUAND : jeudi 18 mai 2006
LIEU : centre communautaire
HEURES : 18 h 30 à 21 h

La belle température des derniers jours nous fait rêver aux chaudes journées d'été. Pour les jeunes, l'été est également synonyme de vacances et de plaisir entre amis. Le Centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly invite les jeunes âgés de 5 à 12 ans à venir s'inscrire à l'édition 2006 de son terrain de jeux. Cet été, nous accueillerons avec plaisir vos enfants pendant une semaine additionnelle, et ce, au même tarif que l'an dernier.

Une équipe d'animation dynamique et responsable attend vos jeunes. Chaque animateur et animatrice recevra une formation spécialisée en animation et en secourisme afin d'offrir à vos jeunes le meilleur des camps.

Info supplémentaires :
Jean-Philippe Veilleux 886-2726

Description du terrain de jeux 2006

- Durée : 26 juin au 18 août (8 semaines)
- Horaire : 9 h à 16 h, 5 jours/semaine
- Âge : 5 à 12 ans
- Activités spéciales : une sortie par semaine et un « party final »
- Service de garde disponible de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h

Tarifcation du terrain de jeux 2006

1 enfant	150 \$
2 enfants	270 \$
3 enfants	365 \$

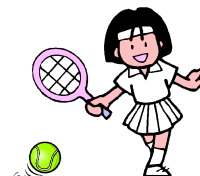
Tarifcation du service de garde

5 \$ par jour	
Spécial pour l'été :	125 \$/1 enfant
	230 \$/2 enfants
	325 \$/3 enfants



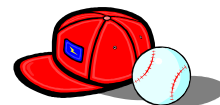
COURS DE TENNIS (8 ans et plus)

Horaire : samedi de 10 h à 11 h 30
(remis au lendemain en cas de pluie)
Dates : 27 mai au 8 juillet 2006
(6 semaines, pas de cours le 24 juin)
Durée : 9 heures de cours
Coût : 25 \$
Groupe : 8 participants maximum
Matériel : Raquettes et balles fournies
Professeur : Éric Lafleur



BALLE MOLLE MIXTE RÉCRÉATIVE

Actuellement, plusieurs hommes et femmes souhaitent participer à des rencontres de balle molle à Saint-Antoine-de-Tilly. Si vous êtes intéressé à jouer à la balle cet été (parties amicales), joignez Jean-Philippe Veilleux, du Service des loisirs, au 886-2726, en laissant votre nom et numéro de téléphone d'ici au 15 mai 2006. Après compilation de ces pré-inscriptions, nous pourrons procéder à l'organisation des équipes et vous divulguons les coûts et les dates des parties.



SOCCER ADULTE RÉCRÉATIF

Encore cette année, il serait possible d'organiser des parties amicales de soccer pour adultes. Si vous êtes intéressé, joignez Jean-Philippe Veilleux, du Service des loisirs, au 886-2726, en laissant votre nom et numéro de téléphone d'ici au 15 mai 2006. Après compilation de ces pré-inscriptions, nous pourrons procéder à l'organisation des équipes et vous divulguons les coûts et les dates des parties.



LIGUE DE PÉTANQUE

Cet été, il y aura de la pétanque en arrière du centre communautaire. Les parties auront lieu du lundi au vendredi à 19h, dès le début du mois de juin. Si vous souhaitez y participer, apportez vos boules et rendez-vous sur le terrain. On vous y attend!



DATES IMPORTANTES À RETENIR

17 mai :	Journée de la famille
18 mai :	Inscriptions au terrain de jeux
20 mai 21 mai :	Festival des écrits de l'ombre
20 mai :	Corvée d'entretien du parc des Fonds
22 mai :	Fête des patriotes
23 mai :	Collecte des déchets volumineux
3 juin :	Nettoyage des berges
5 juin :	Assemblée du conseil municipal

**Les bureaux de la Mairie
seront FERMÉS
le lundi 22 mai 2006
à l'occasion de la Fête des patriotes**

Pour urgence concernant
l'aqueduc ou les égouts uniquement :
téléavertisseur : 640-6847.

Trait d'union
*Bulletin d'informations de la
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

Prochaine parution
Juin 2006

Coordination et rédaction
Lucie Brunet

Révision des textes
Gérard Goyer

*Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
3870, chemin de Tilly, C.P. 10
Saint-Antoine-de-Tilly, Qc, G0S 2C0
Téléphone: 886-2441
Télécopieur: 886-2075
Courriel: saint-antoine@globetrotter.net
Site web: saintantoinedetilly.com*

